

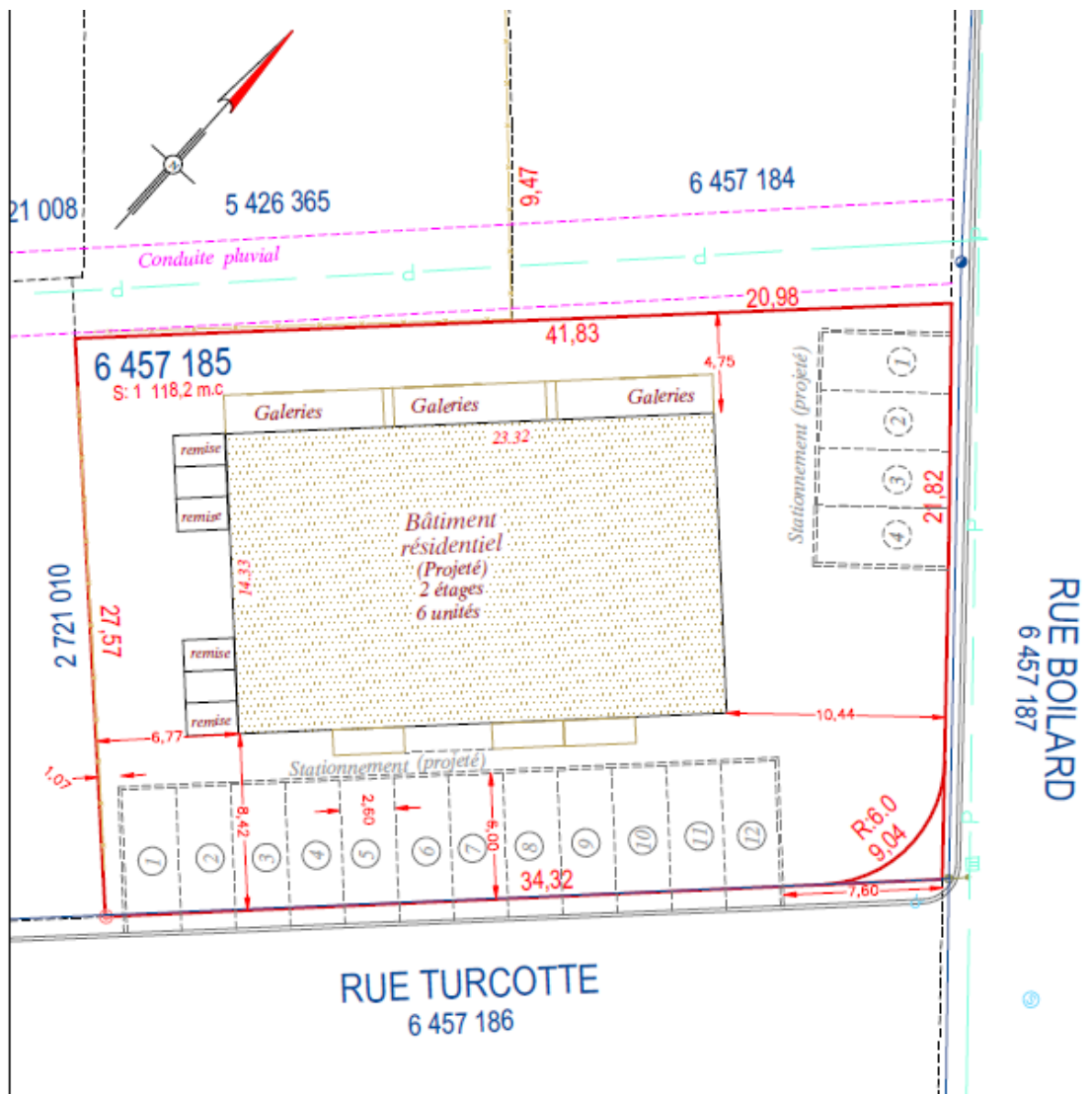
DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante :

a) Projet de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial au coin rue Turcotte et rue Boilard;

Demande de dérogation mineure: permettre les stationnements tels que montrés au plan.



Toute personne intéressée qui désire se faire entendre sur cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre des questions ou observations par écrit par courriel à : direction@saint-bernard.quebec ou par courrier au 1512 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, G0S 2G0 au plus tard le 7 octobre 2021 à 11 h. La dérogation mineure sera traitée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 7 octobre 2021.

Donné à Saint-Bernard, ce 22 septembre 2021

(signé) Marie-Eve Parent

Marie-Eve Parent
Directrice générale